



# Compte-rendu

## Conseil du 4 juin 2020

### **BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **vote** le budget de la commune suivant :

**INVESTISSEMENT DEPENSES : 648 953,11€**

**INVESTISSEMENT RECETTES : 648 953,11€**

**FONCTIONNEMENT DEPENSES : 660 274,35€**

**FONCTIONNEMENT RECETTES : 660 274,35€**

### **TAUX D'IMPOSITION**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur les taux d'imposition. Il précise également que du fait de la suppression de la taxe d'habitation, les taux fournis sur l'état 1259 de cette taxe qui permet le calcul aux collectivités sont provisoires et ne sont donc plus votés par la commune. Il rappelle pour mémoire que le taux de taxe d'habitation était de 15,68% en 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**Décide** de maintenir les taux de 2019 soit :

- 9,34% pour la taxe foncière (bâti)
- 40,48 % pour la taxe foncière (non bâti)

### **BUDGET LOTISSEMENT**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **vote** le budget suivant en précisant que le suréquilibre est autorisé :

- **INVESTISSEMENT DEPENSES : 20 298,87€**
- **INVESTISSEMENT RECETTES : 20 298,87€**
- **FONCTIONNEMENT DEPENSES : 34 243,91€**
- **FONCTIONNEMENT RECETTES : 40 317,87€**

### **INDEMNITE DU MAIRE**

Le Conseil municipal prend note que le montant de l'indemnité allouée au Maire est maximale et correspond à 25% de l'indice 1027 (indice actuellement en vigueur) à partir du 25 mai 2020 (date de l'élection du Maire). Cette indemnité suivra l'indice en cas d'augmentation de ce dernier et correspond aujourd'hui à 993,80€ brut.

### **INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS**

M. le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif. IL rappelle que précédemment les indemnités étaient :

- 8,25 % de l'indice 1027, pour le 1er adjoint
- 4.125% pour le 2ème adjoint Il précise que le taux maximum aujourd'hui pour les communes de moins de 500 habitants est de 9,9% de l'indice 1027 soit 385,07€.

(Messieurs Stanislas BISSON , en qualité de premier adjoint au maire et Thierry Maignan, en qualité de

deuxième adjoint ne participent pas au vote les concernant).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer l'indemnité allouée à 9,9 % de l'indice 1027, pour le 1er adjoint et pour le 2ème adjoint à compter du 25 mai 2020 (date de l'élection du Maire et des adjoints).

## **NOMINATION MEMBRES COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de nommer les membres des commissions communales et des syndicats comme suit :

- **VOIRIE BÂTIMENTS – URBANISME**

Didier LAINE - Adrien PRUNIER - Jacky LECOQ - Stanislas BISSON - Kévin BOUVRY - Thierry MAIGNAN

- **PARC NORMANDIE MAINE**

Jacky LECOQ-Stanislas BISSON

- **SIVOS LES MONTS D'ANDAINE**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jacky LECOQ	Maxime BONNEL
Nicole HUET	Nicole DISSLER BROSSARD

- **SMICO P.C.S**

Nicole DISSLER BROSSARD - Jacky LECOQ – Caroline DUPREY

- **COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS ET APPELS D'OFFRE**

Jacky LECOQ Nadine DIEN, Maxime BONNEL , Nicole DISSLER BROSSARD, Stanislas BISSON , Thierry MAIGNAN, Kévin BOUVRY, Didier LAINÉ.

- **CORRESPONDANT DÉFENSE :** Jacky LECOQ

- **ACTION SOCIALE**

<b>Conseillers</b>	<b>Hors conseil</b>
Nadine DIEN	Christian GOMOND
Nicole DISSLER BROSSARD	Martine MICHEL
Nicole HUET	François CHOCHON
Caroline DUPREY	Bruno LOUISE

- **COMITÉ DE JUMELAGE WEHRETAL**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Thierry MAIGNAN	Maxime BONNEL

- **TE61**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Maxime BONNEL	Didier LAINÉ

## **DEMANDE SUBVENTION FAL (Fonds d'Action Locale)**

M. le Maire rappelle que la création de ralentisseurs et l'aménagement d'un parking sécurisé est éligible au Fonds d'Action Locale. Il précise que la demande a été faite en fin d'année 2019 mais qu'une délibération précisant la demande est nécessaire.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**SOLLICITE** l'aide du département pour la création de ralentisseurs et l'aménagement d'un parking sécurisé au titre du FAL pour un montant de travaux estimé de 64 994,00 € HT soit 77 992,80€ T.T.C

**PRÉCISE** que les crédits seront ouverts au budget 2020

**CHARGE** M. le Maire ou le 1er adjoint de signer toutes pièces utiles.